

**Arrêté du 29 mai 2015 modifiant l'arrêté du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion dans certains corps de la fonction publique hospitalière**

29/05/2015

Ce texte détermine les taux de promotion dans certains corps de la fonction publique hospitalière et concernant plus particulièrement les psychologues et dans la filière des soins, le corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers.